

Aide au déménagement, horaire

Par T.rcdt, le 08/02/2020 à 15:09

Bonjour,

Je me permets de poser un sujet concernant les aides déménageurs.

En effet, pour moi il est obligatoire de payer un aide déménageur même lorsqu'il n'est pas encore arrivé sur le chantier prévu (temps de route du dépôt pour se rendre sur le chantier) et même s'il ne conduit pas. Aussi, concernant les règlementations sociales européenne des conducteurs (amplitude, TSE, etc.), je souhaiterais savoir combien d'heures maximales peut effectuer un aide déménageur par jour, par semaine et par mois, ainsi que le temps de repos nécessaire journalier et hebdomadaire.

Merci à qui me lira et me répondra.

Bonne journée à tous.

Par Tisuisse, le 09/02/2020 à 07:43

Bonjour,

Je suis surpris que vous posiez votre question sur un forum alors que votre Chambre Départementale Professionnelle est en mesure de vous répondre.

Par morobar, le 10/02/2020 à 08:49

Bonjour,

[quote]

je souhaiterais savoir combien d'heures maximales peut effectuer un aide déménageur[/quote]

Pareil qu'un maçon ou un clerc de notaire.

Chercher avec votre moteur de recherche et item "amplitudes temps de travail".

Vous aurez les réponses sur la journée, la semaine et le groupe de 12 semaines consécutives.

[quote]

ainsi que le temps de repos nécessaire journalier[/quote]

11 heures MAIS VEHICULE IMMOBILE.